

Municipalité

Dernière mise à jour : 01-12-2015

L'équipe municipale élue pour la première fois en 1989 a été constamment réélue depuis cette date. Elle compte 23 membres désignés en 2008 au premier tour de scrutins. La parité hommes-femmes a été respectée, bien que cette disposition ne soit pas encore obligatoire dans ce type de communes.

La nouvelle municipalité 2014-2020 :

JL.GALLIOT, réélu maire pour un 5^{ème} mandat.

Le bureau municipal est composé de :

- Manuelle Ruilier, maire adjointe chargée de l'Economie, de l'Emploi, des Ressources humaines et de la Citoyenneté
- Patrick Lefrançois, maire adjoint chargé des Finances et du Budget
- Odile Macé, maire adjointe chargée de l'Education, de la Jeunesse et des Sport
- Jean Paul Grossin, maire adjoint chargé du patrimoine
- Monique Gransagne, maire adjointe chargée de l'Action sociale, des solidarités, de l'action humanitaire
- Ludovic Bourdin, maire adjoint chargé de l'Environnement, du développement durable, et des transports
- Béatrice Jakic, maire adjointe chargée de la Culture et des jumelages
- Stéphane Brouard, maire adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire
- Daniel Ohlmann, conseiller municipal délégué (Sports-Fêtes et cérémonies-Vie associative)
- Florence Drabik, déléguée communautaire à Tours plus
- Michel Bayens, conseiller municipal délégué (Prévention-sécurité-communication)
- Guillaume Asselin, conseiller municipal délégué (bâtiments)

Les conseillers municipaux sont :

DECROIX Bernard, GROSSIN Françoise, GENET Jean, BRUERE Christiane, BERTRAND Sylviane, AUDOUX Sylvie, PIQUERAS Catherine, PHOLOPPE Christophe, BARRAU Chrystelle, DEBOIS Sébastien, CAMUS Cyril, DRABIK Florence, SIMON Virginie, RAGUIN Delphine

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 Février 2004, la commune de Notre Dame d'Oé s'est auto-déclarée " Zone Hors A.G.C.S ".

L'A.G.C.S est un accord cadre signé en 1994, actuellement en cours de renégociation au sein de l'O.M.C...

C'est accord vise à la libéralisation des Services planétaires qui sont entre autres : l'eau, l'éducation, la santé, le tourisme, l'énergie, le transport...

Quelques sites internet à consulter pour vous faire une simple idée du principe général de cet accord :

- http://fr.wikipedia.org/wiki/Zone_hors_AGCS

- <http://www.hors-agcs.org/agcs>